

SANG ^{n°1} FROID

Printemps 2016

JUSTICE INVESTIGATION POLAR

POLAR
La nouvelle
exclusive de
**FRANCK
THILLIEZ**

RÉVÉLATION

La guerre secrète
de la France
contre l'Algérie

ENQUÊTE

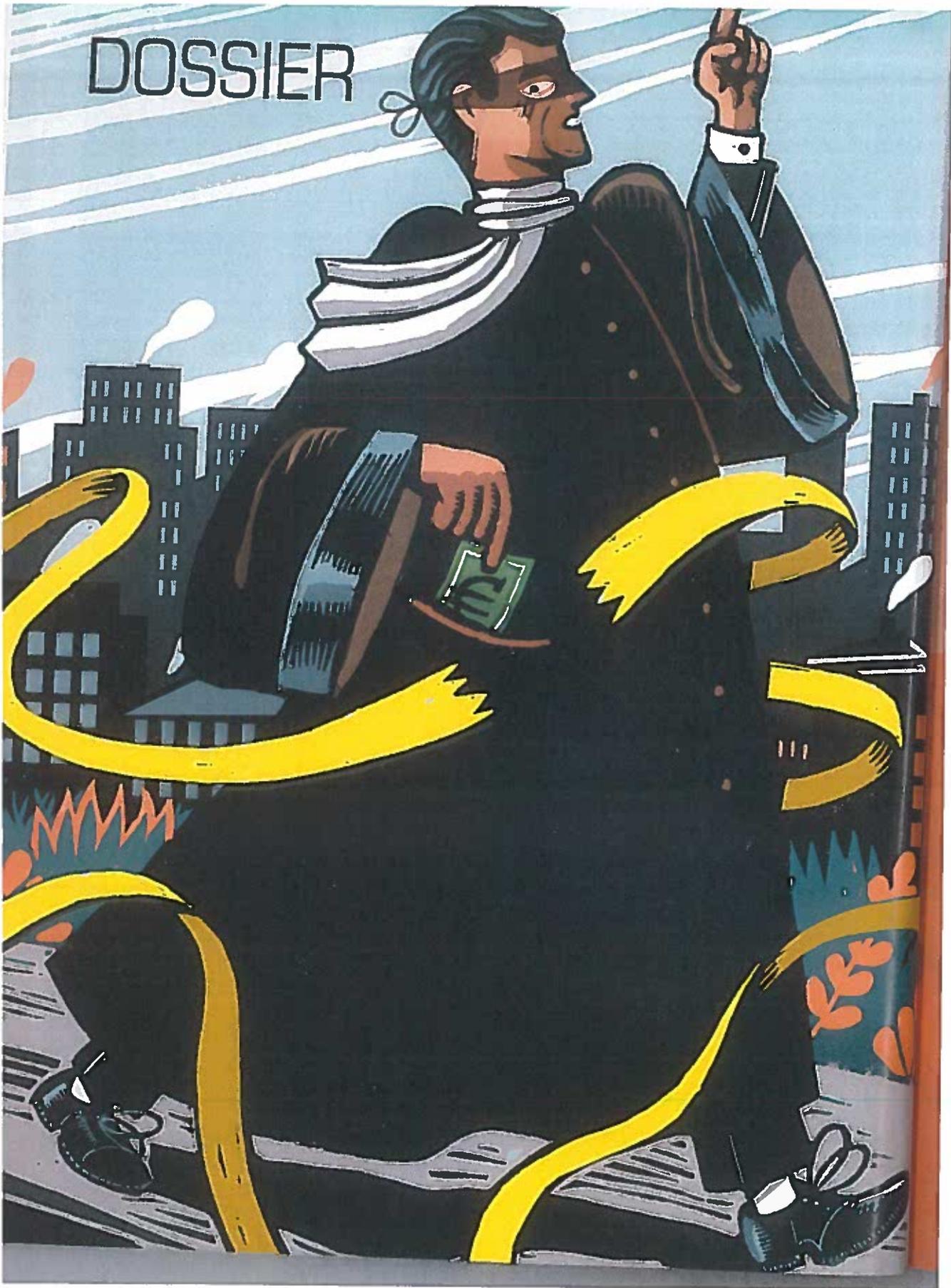
Comment
faire disparaître
plus de 11 milliards
de dollars (en cash)

DOSSIER

Blanchiment, conflit d'intérêts, complicité de fraude fiscale...
Ces avocats qui franchissent la ligne jaune



DOSSIER



CES AVOCATS

qui franchissent la ligne jaune

Longtemps au-dessus de tout soupçon, les cabinets d'avocats sont régulièrement perquisitionnés et écoutés lors des enquêtes récentes.

Conséquence directe de ce phénomène, de plus en plus de conseils se trouvent poursuivis pour des délits comme le blanchiment ou la complicité de fraude fiscale. Les affaires de conflits d'intérêts se succèdent aussi, mettant en avant des manquements moraux, supposés ou réels. Les avocats seraient-ils donc davantage enclins aux dérapages ou simplement, comme nombre d'entre eux le prétendent, les victimes d'une défiance grandissante de la part de la magistrature ?

Enquête.

PROFESSION AVOCAT

origine d'un malaise

**La profession d'avocat est en pleine mutation.
De plus en plus tournée vers le monde des affaires,
elle voit également son image écornée
par plusieurs enquêtes judiciaires.
Sans compter que l'un de ses principes
fondateurs, le secret professionnel,
est aujourd'hui remis en cause.**

État des lieux.



En avril 2015, le cabinet Day One publiait une étude sur le poids économique du droit en France. On y apprenait notamment que les 60 000 avocats de l'Hexagone généraient 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Une somme astronomique dont environ 90 % dépendrait des prestations vendues aux entreprises. Il n'est donc guère surprenant que de plus en plus de robes noires s'en remettent exclusivement à cette clientèle particulièrement solvable. Au barreau de Paris, qui concentre près de la moitié des effectifs de la profession, les avocats d'affaires représentent d'ailleurs 40 % des effectifs et 60 % des honoraires.

« Dès l'université, le moule psychologique se met en place : il faut faire du droit des affaires, intégrer un grand cabinet. » Avi Bitton a un temps fait partie de ces cabinets anglo-saxons, véritables multinationales du droit, avant de créer un syndicat : Manifeste des avocats collaborateurs (MAC). Me Bitton en veut à cette taylorisation du droit, une armée de petites mains – quelque 5 000 avocats dits « collaborateurs » – effectuant tout le travail en amont pendant que les ténors du cabinet paradent devant les clients : « En théorie, le collaborateur a le droit de développer sa propre clientèle personnelle. Mais dans ces cabinets de 200 à 300 avocats, gérés comme des firmes, avec des rythmes de travail incroyables, jusqu'à 80 heures par semaine, où le travail des uns et des autres est contrôlé informatiquement heure par heure, on n'a tout simplement pas le temps. » Et si certains ironisent parfois sur ces avocats d'affaires qui ne plaident jamais, c'est oublier bien vite que la plaidoirie à la barre d'un tribunal ne représente désormais qu'une part infinitésimale du travail de leurs confrères pénalistes. Le conseil au client, parfois accompagné de sa prise en charge médiatique, a supplanté le reste. « À un certain niveau, nous ne faisons plus notre travail d'avocat mais quasi exclusivement de la gestion de relation client », soupirait l'un d'entre eux dans *La lettre de l'Expansion*, en septembre 2014.

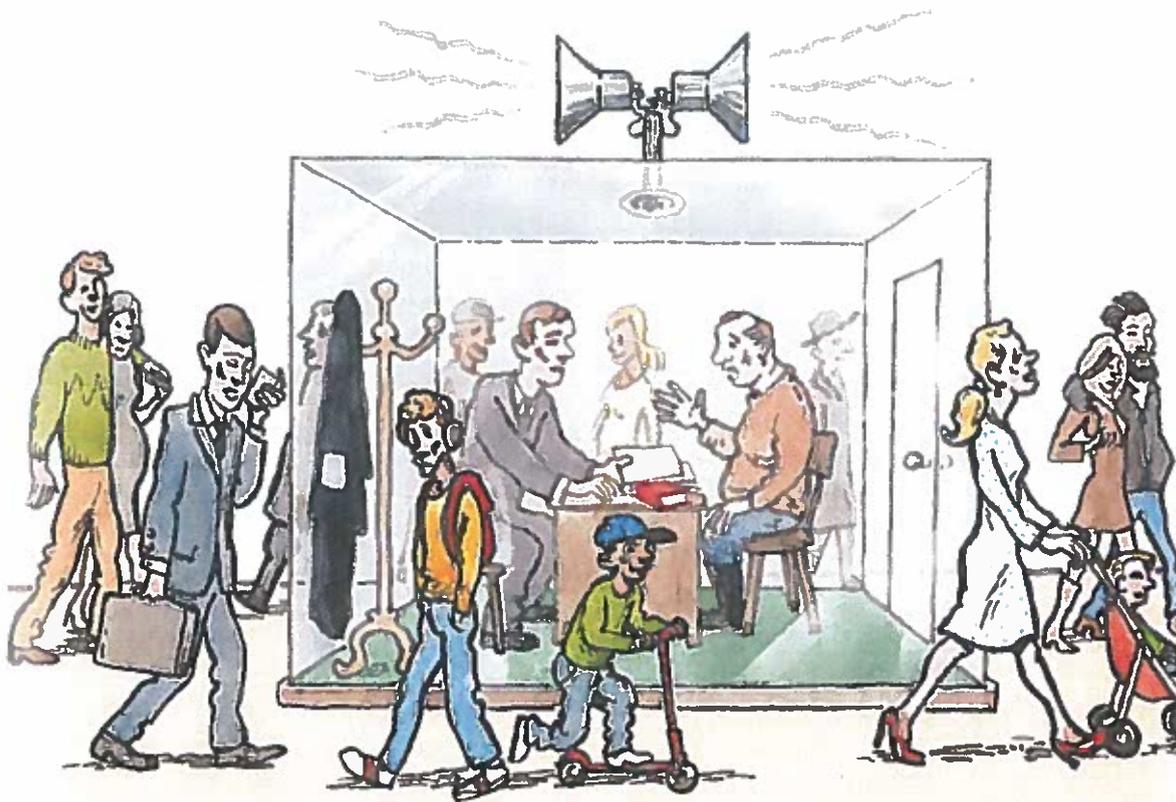
LA FIN DU SECRET PROFESSIONNEL ?

Outre ces évolutions de la profession de plus en plus tournée vers les affaires et le conseil, c'est l'aura même de l'avocat qui semble s'estomper. Longtemps considérés au-dessus de tout soupçon, les conseils sont désormais de plus en plus souvent dans le viseur des magistrats. Perquisitions, mises en examen, voire même condamnations font désormais partie de leurs aléas professionnels, notamment dans le domaine fiscal (lire page 42). Par ricochet, l'un des principes-phares des avocats s'en retrouve remis en cause : le secret professionnel. Le problème a d'ailleurs éclaté au grand jour en mai 2014, lors de la divulgation des écoutes concernant Thierry Herzog, l'avocat de Nicolas Sarkozy. Alors que les enquêteurs se penchent sur les accusations de financement libyen de la campagne de 2007 de l'ancien président et écoutent ses conversations, ils interceptent des communications entre ce dernier et son conseil. Intrigués par leurs échanges, les enquêteurs les soupçonnent rapidement d'être informés sur l'affaire Beltencourt par un magistrat, Gilbert Azibert, en échange d'une promesse de poste plus prestigieux.

Lorsque l'affaire est révélée par la presse, les avocats s'insurgent contre cette pratique. « Il y a une dérive procédurale aujourd'hui qui est extrêmement préoccupante : le secret professionnel, le secret des correspondances, l'ordinateur, le téléphone, cela relève du secret absolu. C'est sacré et lorsque ces libertés sont atteintes, c'est la démocratie qui s'écroule », s'insurge alors le bâtonnier de Paris, Pierre-Olivier Sur.

Mais malgré la polémique, la désormais ex-ministre de la Justice Christiane Taubira fait front et se veut catégorique : « Je ne peux pas défendre l'idée d'assurer l'impunité à un citoyen parce qu'il exerce une profession », réplique-t-elle. Deux mois plus tard, Nicolas Sarkozy sera mis en examen pour « trafic d'influence actif, corruption active, et

« La profession ne s'est pas réveillée à temps. Désormais, on prend conscience que la question du secret professionnel a totalement évolué et le métier avec »



reel de violation de secret professionnel », tandis que son conseil est, lui, poursuivi pour « violation du secret professionnel ».

Aujourd'hui, le soufflé médiatique de cette affaire semble retombé mais les rancœurs sont toujours tenaces entre avocats et magistrats, les premiers ayant l'impression d'être victimes de la défiance des seconds. « Autrefois, les investigations ne franchissaient jamais la porte du cabinet de l'avocat et la relation avec le client était systématiquement protégée. Désormais, on n'hésite plus à perquisitionner ou à mettre un avocat sur écoute. C'est devenu une sorte de normalité », explique le pénaliste Me Emmanuel Marsigny.

Un avis partagé par son confrère Me Antonin Lévy. « Plusieurs jalons ont été posés avant l'affaire des écoutes de Thierry Herzog et la profession ne s'est pas réveillée à temps. Puis on a eu une sorte de sursaut d'orgueil face à un

trop grand laisser-faire dont toute la profession est coupable. Désormais, on prend conscience du fait que la question du secret professionnel a totalement évolué et le métier avec », regrette ce spécialiste du droit pénal des affaires.

De là à perdre l'essence même du métier ? Certains le redoutent et pointent du doigt la mutation de la profession, source de dérives selon eux. En 2011, une loi a même permis aux avocats d'adopter une casquette qui paraît pourtant loin de leurs prérogatives, celle d'agent de footballeurs. Les prochaines années semblent donc décisives, comme le résume Me Emmanuel Daoud. « Il faut que l'avocat reste dans son rôle. Si nous nous transformons en homme ou femme d'affaires, là oui, il y a un risque. Et je ne parle pas de ceux qui se livrent à des opérations qui sortiraient de notre strict cadre d'action. On peut être entraîné dans quelque chose qu'on ne maîtrise plus du tout. » ■